



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DU VAUCLUSE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS**

**AFFAIRE SUIVIE PAR : ANNIE GIRONA**

**Tél. : 0488178114**

**Fax : 0490164702**

**Adresse e-mail : annie.girona@vaucluse.gouv.fr**

**Réf. : DEC02B/08422017D001867068**

AVIGNON, le 18/10/2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R.312-56 du code de la sécurité intérieure, vous avez déclaré la détention de l'arme de catégorie C ci-après :

- CARABINE DE TIR, 22 LONG RIFLE, 16N07205, CHIAPPA FIREARMS

J'ai l'honneur de vous délivrer récépissé de cette déclaration.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 315-1 du code précité, le port et le transport des armes de la catégorie C, sans motif légitime, sont interdits et que, durant leur transport, elles doivent être rendues non immédiatement utilisables, soit en recourant à un dispositif technique répondant à cet objectif, soit par démontage d'une de leurs pièces de sécurité.

Toute arme doit être conservée conformément aux dispositions réglementaires, soit dans un coffre ou une armoire forte adaptés au nombre et au type des armes détenues, soit après avoir démonté et stocké séparément une des pièces essentielles de l'arme afin de la rendre inutilisable, soit en utilisant un autre dispositif empêchant son enlèvement. Les munitions sont conservées séparément, dans des conditions qui ne permettent pas l'accès libre.

Si vous transférez votre domicile dans un autre département, vous devez impérativement déclarer au préfet de ce département les armes et éléments d'arme des catégories B, C et du 1° de la catégorie D que vous détenez.

Je vous précise enfin que, lors du transfert de propriété d'une de ces armes, le vendeur doit transmettre au préfet du lieu de son domicile le récépissé de déclaration rayé de la mention "VENDU" et, l'acquéreur, une demande de déclaration pour l'arme qu'il vient d'acquérir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur LUC MERCURY  
11 impasse du Vercors  
84000 AVIGNON**

**LA CHEF DE BUREAU  
DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS,**

**STEPHANIE ROCHE**



N°12651\*02

## REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DU VAUCLUSE

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ACQUISITION, VENTE, CESSION  
OU MISE EN POSSESSION D'UNE ARME OU D'UN ELEMENT D'ARME  
DE LA CATEGORIE C**

**IMPORTANT** : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ce traitement a pour finalité l'enregistrement et le suivi des autorisations et des récépissés de déclaration et d'enregistrement délivrés par l'autorité administrative relatifs au régime des matériels de guerre, armes et munitions de catégorie B et des armes et éléments d'armes soumis à déclaration et à enregistrement de catégorie C et du 1° de la catégorie D. Il présente un caractère obligatoire. Les informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police, de gendarmerie, des douanes et au service national de la douane judiciaire dans le cadre de leurs attributions légales. Les droits d'accès et de rectification s'exerceront auprès des préfets de département, à Paris, du préfet de police dans les conditions fixées aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

**A conserver par le titulaire**

ACQUEREUR OU PERSONNE MISE EN POSSESSION	VENDEUR OU CEDANT
Raison sociale : Nom : MERCURY Nom de jeune fille : Prénoms : LUC Date de naissance : 17/09/1971 Lieu de naissance : MARSEILLE 01 Profession : Adresse : 11 impasse du Vercors 84000 AVIGNON	Nom : ARMURERIE FRANCAISE - APOLLO Nom de jeune fille : Prénoms : Date de naissance : Lieu de naissance : Profession : Raison sociale : ARMURERIE FRANCAISE - APOLLO SIRET/SIREN : /533277596 Adresse : 104 CHEMIN DE CHEYLON 30900 NIMES

**CARACTERISTIQUES DE L'ARME DECLAREE**

Famille d'arme : EPAULE Type d'arme : CARABINE DE TIR N° matricule : 16N07205 Marque : CHIAPPA FIREARMS Modèle : LITTLE BADGER Calibre : 22 LONG RIFLE Fabricant : CHIAPPA FIREARMS Pays d'origine : ITALIE Mode de percussion : ANNULAIRE Système d'alimentation : A 1 COUP	Canon (type) : RAYE Canon (nombre) : 1 CANON RAYE Longueur de l'arme : 84 Longueur du canon : Intervalle d'énergie : Apparence d'une arme automatique de guerre : non Nombre de coups : NR (1 + NR) Type de contenant de cartouche : CANON Classement : C 1° c)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**RECEPTION DE LA DECLARATION**

Déclaration reçue le : 13/06/2017  
 Par : PREFET DU VAUCLUSE

**RECEPISSE DE DECLARATION**

RECEPISSE N°08422017D001867068 DELIVRE LE 18/10/2017

**CACHET ET SIGNATURE DE L'AUTORITE PREFERATORALE**

LA CHEF DE BUREAU  
 DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS,

  
 STEPHANE ROCHE